

Communiqué de presse

Berne, le 1er juin 2026

Assemblée annuelle de cemsuisse

L'industrie suisse du ciment est capable d'éliminer les PFAS, a réduit de moitié ses émissions de CO₂ et a besoin de conditions de concurrence équitables.

Lors de l'assemblée annuelle de cemsuisse, le conseiller fédéral Martin Pfister et le professeur Lino Guzzella ont discuté de l'avenir de l'industrie suisse du ciment. Malgré une production intensive en énergie et en CO₂ en raison des matières premières utilisées, le secteur a réduit de moitié ses émissions depuis 1990. En outre, l'industrie du ciment joue un rôle important dans l'élimination des substances chimiques éternelles PFAS grâce à ses procédés à très haute température. Afin de pouvoir continuer à apporter sa contribution écologique à l'avenir, la compétitivité de cette industrie clé face à l'étranger doit être préservée.

Au début de l'assemblée annuelle, le président de cemsuisse, le conseiller national **Dr. Gerhard Pfister**, a souligné l'importance centrale du ciment. Sans ciment, pas d'infrastructures, pas de fondations et pas de développement de l'économie nationale. Les infrastructures de transport à usage civil et militaire dépendent elles aussi de la disponibilité du ciment.

Depuis des générations, l'industrie suisse du ciment produit du ciment dans le pays et approvisionne le secteur suisse de la construction à hauteur de 85 % avec ce produit essentiel. Cela n'a rien d'évident. Les cimenteries nécessitent non seulement 1 % de la consommation électrique suisse, mais aussi une grande quantité d'énergie combustible. Un four à ciment fonctionne 24 heures sur 24 pendant 11 mois par an. La température de la flamme atteint environ 2 000 degrés Celsius. Ce procédé de combustion à très haute température génère d'importantes émissions de CO₂, mais il constitue également une voie d'élimination sûre pour les substances chimiques éternelles PFAS, comme l'a expliqué le président Gerhard Pfister.

Malgré cela, l'industrie du ciment est parvenue à réduire ses émissions de CO₂ de 49,4 % depuis 1990, soit pratiquement de moitié. Pour devenir totalement neutre sur

le plan climatique, l'industrie cimentière a besoin de nouvelles technologies telles que le captage du carbone (« Carbon Capture »), qui permet de capter le CO₂ à la sortie des cheminées. Ces installations sont toutefois très coûteuses : environ 500 millions de francs suisses par cimenterie, auxquels s'ajoutent des coûts d'exploitation élevés. Les cimenteries ont donc besoin de conditions de concurrence justes face à leurs concurrents étrangers. La commission de l'environnement du Conseil national a élaboré un projet de loi prometteur, qui a reçu un large soutien dans le cadre de la procédure de consultation.

Lors d'un entretien avec l'animateur **Rainer Maria Salzgeber**, le ministre de la Défense, **le conseiller fédéral Martin Pfister**, a souligné qu'il est également important, du point de vue du gouvernement fédéral, de disposer d'infrastructures stables et performantes. Avec environ un quart du PIB, le secteur industriel en Suisse représente encore une part très importante de l'économie. Il convient donc de préserver la place industrielle suisse.

L'ancien président de l'ETH Zurich, le **professeur Lino Guzzella**, a quant à lui rappelé, dans un exposé particulièrement vivant, que la production de ciment en Suisse est très écologique en comparaison internationale, tout en soulignant l'importance remarquable et durable du ciment en général. Mais même si l'industrie cimentière suisse atteint la neutralité carbone (Net Zéro), le défi climatique restera considérable, notamment en raison de la production d'énergie. Selon lui, le monde — et la Suisse également — auront besoin à l'avenir de beaucoup plus d'énergie électrique qu'aujourd'hui. De son point de vue, les déclarations d'intention sont utiles, mais des résultats concrets sont préférables.

Pour tout complément de question :

Dr. Stefan Vannoni, Directeur

Tél: 031 327 97 97 / E-Mail: stefan.vannoni@cemsuisse.ch

Les photos de l'assemblée générale ainsi que le rapport annuel actuel seront disponibles prochainement sur le site web (www.cemsuisse.ch).